

N° 204 décembre 2021



Feuille mensuelle  
d'information

Ille et Vilaine  
Dépôt légal n°124 n° ISSN :  
12715573

**Directeur de publication**

Bruno DUTEIL, Maire

**Rédaction et impression**

Secrétariat et Communication

**Responsable**

Virginie RICHARD

Adjointe au Maire

**Horaires de la mairie**

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15  
et de 14h à 18h

SAUF le jeudi après-midi,  
**fermé au public**

Ouvert le 1<sup>er</sup> samedi du  
mois de 9h à 11h45

☎ 02 99 09 06 15

✉ [mairie@talensac.fr](mailto:mairie@talensac.fr)

🌐 [www.talensac.fr](http://www.talensac.fr)

n° d'urgence le week-end

**06 70 20 09 04**

➔ LES COMMERCES DE PROXIMITE DE TALENSAC

En cette période de Noël, osons être solidaires. Nous avons la chance d'avoir des commerçants de proximité et des producteurs locaux qui débordent d'ingéniosité pour nous offrir le meilleur pour que nos repas de fêtes soient exceptionnels.

Le 27 novembre, un nouveau présentoir a fait son apparition au Proxi de Talensac les tisanes et les sels gourmands aux plantes de "Plantes & Fées Bénéfiques" avec, en exclusivité, deux "Tisanières" comprenant 5 variétés de tisanes, une belle idée de cadeau.

Des fruits exotiques vous seront également proposés pour composer de belles corbeilles de fruits pour vos repas festifs. Et bien entendu, les produits laitiers de la ferme de La Touche Rolland avec des nouveautés "sur commande" pour les fêtes.

Prochainement, vous aurez aussi la possibilité de déguster un café, un thé à la menthe ou une tisane, seul ou entre amis, sous le préau de l'épicerie.

Sans oublier que pour gâter vos proches, les idées cadeaux ne manquent pas chez "C' belle au naturel" et "A chacun son Style" ou tout simplement pour prendre du temps pour soi. Et quoi de plus agréable qu'un dîner pour deux au restaurant "Le Studio" ? **Pensez-y !!**

➔ ÇA SE PASSE A TALENSAC

**Atelier collectif**  
**"Prendre soin de soi"**  
Thème :  
*Prendre soin de sa peau*  
*Conseils et soin selon le type de peau*  
Animé par l'esthéticienne  
de Talensac C'belle au naturel  
**Le lundi 13 décembre 2021 à 10H15**  
À la Résidence des Jardins Carrés  
Salle de l'Arbre d'Or  
Talensac  
Participation **6€**  
Ouvert aux seniors de la commune  
Inscription obligatoire auprès de Clara.  
Contact : 07 86 44 22 55

**ATELIER "SIGNER AVEC BÉBÉ" 9H-10H15**  
**ATELIER CRÉATIF "A 4 MAINS" 10H15-12H**  
**LE SAMEDI 18 DÉCEMBRE 2021**  
**SALLE DE L'ASTROLABE TALENSAC**  
ATELIER SUR INSCRIPTION  
02.99.09.32.89  
CONTACT@LESMOMENTSDONI.FR

Merci de transmettre vos articles par mail à [mairie@talensac.fr](mailto:mairie@talensac.fr) avant le 22 décembre 2021 pour le « T'as l'Actua ? » de Janvier.

**FERMETURE DE LA MAIRIE**

En raison des vacances de Noël, la mairie sera fermée les vendredis 24 et 31 décembre après-midi. Ouverture exceptionnelle le deuxième samedi du mois, le 8 janvier 2022.

**Joyeux Noël**

N'oubliez pas le *Marché de Noël* à **Talensac** les **17, 18** et **19** décembre.



## TALENSAC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'association Talensac Gymnastique Volontaire affiche une belle progression, avec 104 licenciés, pratiquant une ou plusieurs activités (soit + 26%). Le club a su garder le lien et s'adapter aux protocoles sanitaires en proposant des cours en lignes et des programmes d'entraînement. Nous remercions tous les licenciés de la confiance et la fidélité accordées.

Ne vous y trompez pas, que vous soyez sportif accompli ou pas, vous trouverez forcément « chaussure » à votre pied ! Convivialité et bonne humeur sont aussi au rendez-vous de chaque séance.

Nous sommes affiliés à la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire, garant du concept SPORT SANTE.

L'association emploie 3 salariés et une intervenante de l'OCS de Montauban. Ce sont tous des professionnels qualifiés, et leur professionnalisme en fait le succès du club.

Nous vous proposons les activités suivantes :

### ➤ FITNESS, avec Arnaud :

**Le lundi de 20h30 à 21h30**

Activités variées selon les séances, renforcement musculaire complet, cardio training, Tabata, swiss ball, step....

### ➤ MARCHÉ NORDIQUE, avec Mathieu :

**Le mercredi de 09h30 à 11h ou de 11h à 12h15**

La marche nordique est un sport de plein air, pratiqué le plus souvent en loisir. Cette marche utilise des bâtons conçus spécialement pour se propulser.

### ➤ YOGA, avec Carmen :

**Le jeudi de 19h à 20h ou de 20h à 21h**

C'est un cours complet où l'on prend le temps de faire une pause et de se recentrer sur soi. La séance débute par une prise de conscience, puis nous travaillons diverses postures de Hatha-Yoga, avec un enchaînement. La séance se termine par une relaxation.

### ➤ GYM SANTE, avec Elise (de l'OCS de Montauban de Bretagne) :

**Le lundi de 14h à 15h ou le mardi de 14h à 15h ou de 15h à 16h**

Cette activité s'adresse aux personnes ayant des pathologies diverses ou étant sédentaires, ce sont des APA (Activités Physiques Adaptées) avec 3 bilans de forme sur l'année qui permettent d'évaluer les bénéfices sur leur santé.

Les cours s'adressent aux adultes à partir de 16 ans et à toutes les personnes désireuses de pratiquer une activité sportive qui lui convient en fonction de ses capacités et de ses besoins.

Cela peut être reprendre le sport après une grossesse, entretenir sa forme, se détendre après le travail, perdre du poids, avoir une activité de renforcement musculaire en complément d'un autre sport y compris de compétition (ex : course à pied), maintenir une activité à la retraite, ...etc.

**Pour participer aux séances, de FITNESS, de YOGA et de GYM SANTE, il vous faudra :** une tenue de sport confortable, des baskets propres, une serviette et une bouteille d'eau (indispensable).

**Les cours en intérieur se déroulent dans la salle polyvalente, rue de la Hunaudière, le matériel est fourni par le club. (Pass sanitaire obligatoire pour accéder à la salle).**

➤ Vous pouvez encore vous inscrire, il reste des places.

Tout est dit, alors franchissez le pas, venez nous rejoindre et si vous hésitez encore, nous vous offrons même deux séances découverte !

### Contact :

**Club de Gym Volontaire de TALENSAC**

**chez Mme Véronique PIGNET**

**15 rue du fer à Cheval 35160 TALENSAC**

**06.09.95.00.11**

**gvtalensac@gmail.com**

**http://www.gymvolontairetalensac.e-monmonsite.com**

## TALENSAC RUNNING



**Le dimanche 19 décembre**, avant les fêtes de fin d'année une petite sortie running de 45 minutes est organisée dans les rues et lotissements de la commune, en famille et dans la bonne humeur.

Venez déguisés !!

Prévoyez votre pass sanitaire.

**Contact : 06.85.40.63.58**

**talensacrunning@gmail.com**

## BOITE DE NOEL SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

1 Prenez une boîte à chaussures et offrez :

- Un accessoire chaud (neuf ou d'occasion)
- Une gourmandise non périssable
- Un loisir, un jeu (neuf ou d'occasion)
- Un produit d'hygiène neuf (dentifrice, brosse à dents, savon...)
- Un mot doux

Articles pour adultes et mixtes uniquement.

2 Emballez-les avec un joli tissu ou du papier cadeau.

3 Déposez-la dans l'un des points de collecte.

A Montfort-sur-Meu : l'Aventure à pied, Biocoop, Cap jeunes et Maison Vrac. Egalement à la médiathèque de Talensac.

Les boîtes seront redistribuées à des associations caritatives du territoire.

Collecte du 1<sup>er</sup> au 8 décembre. Prolongation les 11 et 12 décembre au village de Noël, sur le stand de BoBee & Cie.

## PORTES OUVERTES

Le Lycée Saint Nicolas la Providence, 28 rue de Rennes à Montauban de Bretagne, ouvrira ses portes le samedi 22 janvier 2022 de 9 h à 12 h (sous réserve de mesures sanitaires liées au covid).

## RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser **dès l'âge de seize ans** et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant leur anniversaire.

Merci de vous présenter en Mairie muni de votre **pièce d'identité**, de votre **livret de famille** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la Journée Défense et Citoyenneté, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non inscription automatique sur les listes électorales.

## POINT MONDIAL RELAY

En plus du relais POSTE, l'épicerie PROXI de Talensac vous permet également de déposer et de retirer vos colis avec le **POINT MONDIAL RELAY**.

**DIMANCHE 12 DÉCEMBRE**  
**10h-12h**  
**Salle polyvalente de Talensac**

# ZUMBA PARTY



**Animée par:  
Des Zins de folie !!!**

**TARIF:**  
**Enfants (-6ans) ----> Gratuit**  
**Enfants (-16ans) ----> 5€**  
**Adultes (16ans et +) ----> 10€**

Présentation du pass sanitaire obligatoire pour les +12 ans  
 Infos / Réservations: [apaeptalensac@gmail.com](mailto:apaeptalensac@gmail.com)



Cette année, l'offre bonification est renouvelée, mais cette fois ce sont vos commerçants qui vous offrent jusqu'à 20% de pouvoir d'achat.

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2021, toute commande d'un montant de 100€ de chèques-cadeaux sera créditée de 20 € supplémentaires offerts ! Une bonne occasion de se faire plaisir près de chez soi, et de soutenir le commerce local.

Les commandes sont à effectuer sur le site [www.pourpre-boutik.fr](http://www.pourpre-boutik.fr)  
 Les chèquiers seront à récupérer dans des boutiques du centre-ville de Montfort-sur-Meu.

Plus d'informations : [www.pourpre-boutik.fr](http://www.pourpre-boutik.fr)

▶ BRUITS DE VOISINAGE / ANIMAUX



Pour rappel, afin de préserver un cadre de vie agréable et la tranquillité de tout le monde, il est demandé de **veiller à ne pas être à l'origine de nuisances sonores.**

Par arrêté municipal, en semaine, **du lundi au samedi, au-delà de 20h et avant 8h**, ainsi **que toute la journée du dimanche** : sont proscrits la musique trop forte, le bricolage qui occasionne beaucoup de décibels (bruits de perceuse, tronçonneuse, ...), le passage de la tondeuse à gazon, etc.



Il faut également veiller aux bruits dont sont responsables les animaux de compagnie ou domestiques.

Si les bruits émis par les animaux sont répétitifs durant la nuit, c'est-à-dire entre 22 heures et 7 heures, l'article R623-2 du Code pénal stipule : "Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3<sup>ème</sup> classe. En outre, selon l'article 1240 du Code Civil, la personne qui s'estime victime de tapage nocturne peut demander des dommages et intérêts au responsable de l'animal et même une insonorisation du logement de l'auteur du bruit. Dans la plupart des cas, les nuisances sonores se solutionnent de façon amiable, en allant voir son voisin pour lui expliquer pourquoi cela est gênant. Si cela ne suffit pas, vous pouvez envoyer un courrier argumenté à votre voisin, puis un courrier en recommandé avec accusé de réception. Si rien n'y fait, tournez-vous vers un conciliateur de justice, ultime solution avant un recours contentieux.

▶ MONTFORT COMMUNAUTE / STAGES DE NOEL

Pendant les vacances scolaires, le service des sports de Montfort Communauté organise, en partenariat avec les clubs, des stages de perfectionnement pour les jeunes licenciés.

Les disciplines proposées sont : le football, le basket-ball, le handball, le tennis de table, l'athlétisme, le badminton, le BMX.

Vous trouverez sur [le site internet de Montfort Communauté](#) le programme des stages de perfectionnement de Noël.

Les inscriptions sont possibles en ligne sur le portail famille de Montfort Communauté depuis le lundi 29 novembre dans la limite des places disponibles. Tarif : 8 € la journée – 16 € les 2 jours.

**En fonction de l'évolution de la situation sanitaire les animations proposées pendant les vacances de Noël pourront être annulées.**

▶ REPAIR CAFE : APPRENEZ A REPARER



Pour ne pas jeter, venez apprendre à réparer votre objet (petit électroménager, informatique, couture, vélo, etc.) avec un bénévole du Repair Café de La Chapelle-Thouarault. Le tout dans la convivialité.

Salle du Haut Village chaque premier jeudi (19h à 21h) et samedi (10h à 12h) du mois. RDV conseillé en indiquant votre objet et sa panne.

Les prochaines séances sont prévues les 6 et 8 janvier.

Contact : 06 76 31 05 93

[repair.cafe.35@gmail.com](mailto:repair.cafe.35@gmail.com)

Protocole sanitaire en vigueur, pass sanitaire demandé.

Le Repair Café est une initiative ASSPICC.

Rejoignez notre équipe de bénévoles (réparation, accueil, communication), venez nous rencontrer.



▶ POURPRE & BOUTIK

**Noël 2021 : Pourpre & Boutik relance la bonification des chèques-cadeaux, et offre jusqu'à 20 € par foyer !**

L'an passé, l'opération bonification menée par Montfort Communauté avait permis de dynamiser la vente des chèques-cadeaux locaux **Pourpre & Boutik.**

Commercialisés par l'association « Office de commerce Pourpre & Boutik », ils sont dépensables uniquement chez 105 commerçants locaux sur les communes de Bédée, Breteil, Iffendic, Montfort-sur-Meu, Pleumeleuc, Saint-Gonlay et Talensac.

## PREVENTION

### LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi



A l'approche des épisodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux **intoxications au monoxyde de carbone (CO)**, lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 août 2021, 9 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements particuliers ont été déclarés dans le département d'Ille et Vilaine impliquant 25 personnes dont 16 ont été transportées vers un service d'urgence.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

## INFLUENZA AVIAIRE – COMMUNIQUE DE PRESSE

La France a été placée en risque « élevé » au regard de la progression du virus de l'influenza aviaire en Europe. Des mesures de prévention renforcées vont donc s'appliquer afin de protéger les élevages de volailles.

**Ci-dessous, les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours à destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale.**

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse-cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse-cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**.
- Au-delà de cette période, l'épandage est possible. **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.

## ETAT CIVIL



### Naissances

Mya GRISON née le 27 octobre

Nino DELÉPINE le 6 novembre

Lou PONDAVEN le 18 novembre



### Décès

Camille RENARD née HOUSSET le 26 octobre

## HORAIRES DES MESSES

**Samedi 11 décembre** : 18h à Pleumeleuc.

**Dimanche 12 décembre** : 9h30 à Breteil et 10h30 à Montfort.

**Samedi 18 décembre** : 18h à Bédée.

**Dimanche 19 décembre** : 9h30 à Iffendic et 10h30 à Montfort.

**Vendredi 24 décembre**, veillée de Noël : 18h et 22h à Montfort, 18h30 à Iffendic, 19h à Bédée.

**Samedi 25 décembre** : 10h30 à Breteil.

**Dimanche 26 décembre** : 9h30 à Pleumeleuc, 10h30 à Montfort et 18h à **Talensac**.

## PUBLICATION DES DECES

La publication dans la presse des naissances, mariages et décès est maintenant soumise à la réglementation RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*) : les données personnelles ne peuvent être publiées dans la presse que si les personnes concernées ont donné leur accord à cette publication. Aussi, concernant la publication des décès, les proches souhaitant annoncer cet événement sont invités à venir signer une autorisation en mairie.

## AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les terrains de foot, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

